

Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec

Emigration and Immigration: Haitians in Quebec

Micheline LABELLE, Serge LAROSE et Victor PICHÉ

Volume 15, numéro 2, octobre 1983

Enjeux ethniques : Production de nouveaux rapports sociaux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001394ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001394ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

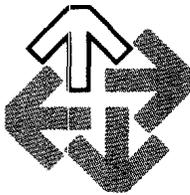
Citer cet article

LABELLE, M., LAROSE, S. & PICHÉ, V. (1983). Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec. *Sociologie et sociétés*, 15(2), 73–88.
<https://doi.org/10.7202/001394ar>

Résumé de l'article

La communauté haïtienne compte maintenant près de 30 000 membres au Québec. Cette communauté n'est pas homogène et les clivages qui la traversent renvoient tant à la diversité des origines sociales de ses membres qu'aux conditions concrètes dans lesquelles ceux-ci, à différentes périodes, eurent à s'insérer dans la société québécoise. Dans un premier temps nous situons cette immigration dans la hiérarchie des réseaux migratoires en provenance d'Haïti. Nous abordons ensuite le rôle de cette immigration dans les sociétés capitalistes avancées et particulièrement au Québec. Nous présentons finalement quelques données préliminaires, vues sous l'angle des statistiques officielles d'immigration, sur les grandes caractéristiques socio-démographiques de ce courant migratoire.

Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec



MICHELINE LABELLE, SERGE LAROSE, VICTOR PICHÉ

INTRODUCTION

La présence importante de la communauté haïtienne au Québec date à peine de 15 ans. Ce n'est qu'à partir de 1970 qu'Haïti figure parmi les principaux pays fournisseurs de force de travail au Québec. Cette immigration nous paraît significative à au moins deux titres. Premièrement, elle illustre bien les liens organiques qu'entretiennent les pays capitalistes avancés avec les pays de la périphérie. D'un côté, le sous-développement caractérisé par la dépendance face aux capitaux étrangers (surtout américains, mais aussi canadiens et québécois), participant ainsi aux forces génératrices d'émigration; de l'autre, le recrutement sélectif parmi la force de travail ainsi mise en disponibilité. Deuxièmement, l'immigration haïtienne au Québec se caractérise par sa bipolarité, en ce sens qu'elle participe à la fois au phénomène de l'exode des cerveaux en provenance des pays sous-développés tout en fournissant une main-d'œuvre pour les secteurs à emplois précaires et moins qualifiés de l'économie québécoise.

La plupart des études portant sur les migrations internationales limitent leur perspective tantôt au seul contexte du pays importateur de main-d'œuvre et tantôt à celui des pays fournisseurs. Guidées le plus souvent par des objectifs nationaux à court terme, eux-mêmes fluctuant suivant les variations du rythme d'expansion de l'économie mondiale, ces études envisagent la migration comme un mécanisme régulateur permettant de rétablir un équilibre, le plus souvent défini *a priori* et en fonction des besoins du marché du travail, entre les ressources disponibles et la population des pays concernés. Nous avons plutôt cherché à reconstituer, dans cet article, l'unité profonde de ce champ que constitue la migration internationale de travail, de son point de départ à son point d'arrivée.

Notre démarche s'inscrit dans un programme de recherche multidisciplinaire axé sur la circulation de la force de travail caraïbienne et son insertion au Québec¹. Dans cet article, nous livrons des résultats partiels émanant de l'un des projets de recherche en cours, comportant deux volets sur lesquels une précision s'impose. Le premier volet implique un examen des statistiques officielles d'immigration et tente de caractériser l'immigration haïtienne au Québec et de la relier aux politiques d'immigration. Le deuxième volet est centré sur l'analyse d'entrevues en profondeur effectuées auprès de la population haïtienne à Montréal afin de dégager les réseaux migratoires, les trajectoires socio-professionnelles, la recomposition des réseaux de parenté et des rapports hommes/femmes, en fonction de leur spécificité de classe et de sexe. Compte-tenu de l'avancement de nos travaux, nous n'aborderons ici que le premier volet de ce projet.

Dans la première partie de ce texte, nous traitons du contexte structurel de l'émigration à partir d'Haïti : sous-développement, économie de crise, politique de répression, et nous jetons quelques balises historiques sur la hiérarchie des circuits migratoires haïtiens dans laquelle se profile la migration haïtienne au Québec. La seconde porte sur le contexte québécois de l'immigration haïtienne, cette partie étant axée sur le rôle de la force de travail immigrante dans les pays capitalistes avancés et sur la politique d'immigration canadienne et québécoise. Enfin, nous présentons quelques réflexions préliminaires sur les caractéristiques de la population haïtienne au Québec, vues sous l'angle des statistiques officielles d'immigration. Ces données qui seront ultérieurement complétées par celles du Recensement de 1981 ouvrent quelques pistes, même s'il faut les utiliser avec prudence, sur l'insertion différentielle des Haïtiens au Québec.

I — CONTEXTE STRUCTUREL DE L'ÉMIGRATION À PARTIR D'HAÏTI

A. ÉMIGRATION ET SOUS-DÉVELOPPEMENT

La migration dans le contexte du sous-développement ne peut se comprendre si elle n'est pas rattachée organiquement au système économique mondial et à son évolution historique. En effet, une théorie de la migration de travail est aussi et en même temps une théorie de l'impérialisme et du sous-développement. Sans faire une revue complète des grandes lignes qui nous ont inspiré, nous pouvons énumérer brièvement les grandes lignes conceptuelles et théoriques qui sous-tendent notre recherche.

L'étude de la périphérie s'inscrit dans le cadre du système capitaliste mondial caractérisé par le développement inégal. Dans ce contexte, les formations sociales périphériques se caractérisent par les traits suivants². 1) Dépendance et extraversion : les formations sociales périphériques se développent en fonction des besoins et de la logique des formations du Centre; la dépendance se manifeste dans le domaine commercial, financier et technologique et dans le déficit croissant de la balance des paiements de la périphérie. 2) Non-exclusivité : le mode de production capitaliste est dominant, mais non exclusif, c'est-à-dire qu'il soumet les autres modes de production, les transforme, leur enlève leur fonctionnalité propre pour la soumettre à la sienne sans pour autant les détruire radicalement. 3) Le capitalisme est imposé de l'extérieur : la transition au capitalisme périphérique est fondamentalement différente de celle qui s'effectue dans les formations sociales du Centre de par son origine extérieure et violente. 4) Distorsions structurelles : la production orientée vers le Centre provoque la désarticulation des économies périphériques; la division internationale inégale du travail provoque trois

1. On trouvera une description plus détaillée de ces quatre projets dans : R. Baril, J. Gregory et S. Larose, *Programme de recherche sur les migrations antillaises : famille, travail, école et quartiers*; document de travail n° 4, Montréal; Centre de recherches caraïbes de l'Université de Montréal, avril 1981. Plusieurs organismes financent ces projets : le Fonds formation de chercheurs et d'action concertée, le Conseil québécois de la recherche sociale, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et le Secrétariat d'État au multiculturalisme.

2. S. Amin, *Le Développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Minuit, 1973, p. 214.

types de distorsions : développement des activités exportatrices, stimulation des branches légères de l'activité industrielle et hypertrophie du secteur tertiaire. Dans cette optique, la migration constitue le mécanisme qui permet un transfert de valeur des zones réservoirs de main-d'œuvre bon marché (zones d'émigration) vers les zones de développement capitaliste (zone d'immigration). La migration participe donc au processus de développement inégal qui est une caractéristique majeure de l'impérialisme. De par cette approche, la migration est perçue comme un élément de la chaîne impérialiste qui participe au transfert du surplus de la périphérie (surtout les campagnes) vers les centres de développement dans la périphérie même et ultimement vers les centres métropolitains³.

L'impérialisme signifie l'extension des moyens capitalistes de production dans des économies non capitalistes, ce qui exige la libération du travail de sa situation pré-capitaliste. C'est par des alliances de classes et des mécanismes extra-économiques que le capital s'approvisionne en force de travail et impose des salaires en dessous du niveau de subsistance. Dans cette optique, la cause essentielle du sous-développement réside dans le procès de reproduction d'une force de travail bon marché au profit du capital par l'établissement de rapports organiques entre économies capitalistes et non capitalistes⁴. Donc au centre de la notion de sous-développement se trouve le concept d'articulation entre sphères de production pré- ou non capitaliste et capitaliste. La migration est au cœur du processus de l'articulation⁵; dans un premier temps, la force de travail est rendue disponible par toute une série de mécanismes (travail forcé, impôts, destruction de l'économie paysanne...) et se déplace là où le capital s'investit. Dans certains cas, par la politique des bas salaires, le travailleur migrant dépend de sa communauté d'origine pour la survie de sa famille et pour sa propre survie dans les périodes où il ne perçoit pas de salaires. La migration est alors temporaire (circulaire) et représente un va-et-vient constant entre le travail salarié (sphère capitaliste) et le travail non salarié dans l'économie de subsistance (sphère non capitaliste). C'est le cas notamment des nombreux systèmes de « travail migrant » comme par exemple entre le Mexique et les États-Unis⁶, entre les Bantoustans et l'Afrique du Sud⁷, entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire⁸, entre Haïti et la République dominicaine⁹. Mais graduellement, l'économie de subsistance se désagrège, accélérant le phénomène migratoire et lui octroyant un caractère de plus en plus permanent : en ce sens, la migration participe à la formation de la surpopulation relative. Dans d'autres cas, c'est l'inverse : c'est-à-dire que les revenus tirés du travail migrant deviennent essentiels pour la survie des membres de la famille restés sur place. C'est le cas pour la migration marocaine en Europe¹⁰ ou

3. Dans cette tradition de recherche, mentionnons les travaux suivants : A. Portès, « Migration and Underdevelopment », *Politics and Society*, 8 (1), 1978, pp. 1-47; A. Watson, « International Migration and the Political Economy of Underdevelopment: Aspects of the Commonwealth Caribbean Situation », dans R. S. Bryce-Laporte and E.M. Mortimer (édit.), *Caribbean Immigration to the United States*, Washington, D.C., Smithsonian Institution, Occasional Papers n° 1, 1976, pp. 16-43; S. Amin, « Introduction » dans S. Amin (édit.), *Modern Migrations in Western Africa*, Londres, Oxford University Press, 1974, pp. 3-64; J. Gregory, « Underdevelopment, Dependence and Migration in Upper Volta », dans T.M. Shaw et K.A. Head (édit.), *The Politics of Africa: Dependence and Development*, Dalhousie, Longman and Dalhousie University Press, 1979, pp. 73-94.

4. C. Meillassoux, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero, 1975, p. 145.

5. Cette ligne de recherche est bien représentée par M. Burawoy, « The Functions and Reproduction of Migrant Labour: Comparative Material from Southern Africa and the United States », *American Journal of Sociology*, 81, 1976, pp. 1050-1087; C. Meillassoux, *op. cit.*; P.P. Rey, *Capitalisme négrier. La marche des paysans vers le prolétariat*, Paris, Maspero, 1976; R.M. Gonzalez et R.A. Fernandez, « U.S. Imperialism and Migration: The Effects on Mexican Women and Families », *Review of Radical Political Economics*, 11 (4), 1979, pp. 112-123; H. Wolpe, « L'Afrique du Sud: modes de production, force de travail et armée de réserve », *Tiers-Monde*, XX, (janvier-juin), 1979, pp. 155-167; V. Piché, J. Gregory et D. Desrosiers, « Migration et sous-développement : le cas de la Haute-Volta », *Cahiers québécois de démographie*, 10 (1), 1981, pp. 89-120.

6. M. Burawoy, *op. cit.*

7. H. Wolpe, *op. cit.*

8. J. Gregory et V. Piché, *The Demographic Process of Peripheral Capitalism*, Montréal, Center for Developing Area Studies, Université McGill, Working Paper n° 29, 1980.

9. A. Corten, « Migrations et intérêts de classes », *Nouvelle Optique*, n° 8, Montréal, 1972, pp. 45-64.

10. L. Lassonde, *L'émigration marocaine: éléments de la stratégie de survie des ménages*, thèse de doctorat, démographie, Montréal, Université de Montréal, 1981.

encore de la migration caraïbéenne en Amérique du Nord¹¹. Il peut s'agir ici de migrations temporaires ou permanentes.

Une dernière remarque a trait à l'impact de l'émigration sur les pays «exportateurs». Les travaux récents tendent à démontrer que la migration de travail soulage en apparence seulement les pays de départ de ses surplus mais accroît la dominance politique et économique des pays importateurs de travail aux dépens des pays exportateurs. Pour ces derniers, des effets négatifs nets se manifestent : altération de la structure démographique (départ des jeunes), perte de main-d'œuvre qualifiée formée dans le pays même, désintégration de l'économie rurale et dépendance accrue face aux importations alimentaires, dépendance de transferts de devises sans fonction «développante» réelle puisqu'ils ne servent qu'à hausser une fausse capacité de consommation, utilisation des migrations de retour limitée car les études démontrent que les travailleurs plus qualifiés restent à l'étranger¹².

Cette mise en perspective entre émigration et sous-développement étant posée, nous nous attarderons au cas haïtien, exemplaire pour notre propos.

B. HAÏTI ET LE SOUS-DÉVELOPPEMENT

1. Une économie en crise

À l'instar des formations sociales périphériques, Haïti présente les caractéristiques structurelles suivantes : distorsion en faveur des activités d'exportation (historiquement des monoproductions agricoles : café, sucre, sisal, etc.) et contrôle de ces exportations par une oligarchie haïtienne alliée au capital étranger ; faiblesse de la production industrielle de biens d'équipement et de biens de consommation et dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour l'achat de biens importés ; balance des paiements chroniquement déficitaire, étant donné l'inégalité des termes de l'échange sur le marché international ; endettement et emprise croissante de l'aide financière et technique internationale.

L'économie haïtienne, depuis l'ère post-coloniale, a reposé essentiellement sur l'exportation d'une denrée : le café. La domination du capital ne s'y est pas cependant exercée dans le cadre des grandes plantations qui caractérisent les îles avoisinantes. Elle a été médiatisée par le relais d'une couche compradore qui a très tôt monopolisé des circuits de commercialisation s'alimentant à des milliers de petites exploitations paysannes. Cette structure de domination et d'extorsion a une double caractéristique :

1) La bourgeoisie compradore est totalement dépendante par rapport au marché international où se constituent des prix sur lesquels elle n'a aucune emprise. Elle peut cependant rejeter les manques à gagner conjoncturels (fluctuations à la baisse des prix du café) ou structurels (détérioration des termes de l'échange) sur les petits producteurs en abaissant ce qu'elle leur verse en échange de leur café, pour maintenir ses marges bénéficiaires.

2) La paysannerie qui doit obtenir du numéraire pour satisfaire ses besoins de consommation doit nécessairement se présenter sur le marché et vendre son café. La capacité qu'elle a d'absorber une baisse de rémunération repose sur un certain équilibre entre les vivres et les cultures d'exportation réalisé au sein des exploitations familiales, équilibre qui lui permet au moins de se nourrir et de satisfaire aux conditions minimales de sa reproduction en diminuant ses achats de biens de consommation.

Or à partir des années 1950, cet équilibre semble définitivement rompu. En fait, et pour contrer la baisse de revenus liée à la chute de la production caféière, la bourgeoisie et l'État vont même accentuer les ponctions alors même que la paysannerie arrive de moins en moins à se nourrir sur des terres exiguës, déboisées et ravagées par l'érosion.

11. F. Stinner, D. de Albuquerque et R.S. Bryce-Laporte (edit.), *Return Migration and Remittances : Developing a Caribbean Perspective*, Washington, D.C., Smithsonian Institution, Occasional Papers n° 3, 1982.

12. S. Sassen Koob, «The International Circulation of Resources and Development : The Case of Migrant Labour», *Development and Change*, London and Beverly Hills, Sage, 9, 1978, pp. 509-545.

De 1960 à 1975, la production caféière exportée passe de 28 à 18 milliers de tonnes métriques. 73% des exploitations caféières sont maintenant réparties entre 150 000 familles et ont moins de un carreau en superficie (1,29 hectare). La part des prélèvements exercés par les intermédiaires et l'État, en pourcentage du prix FOB du café exporté, va passer de 28 à 59%¹³. En 1975, le petit producteur ne reçoit que 28\$ par sac de 60 kg d'une valeur de 75\$; le reste est réparti entre le commerce (27%) et l'État (32%). Or de 1960 à 1970, le café représente à lui seul 68% de la valeur des exportations totales¹⁴.

Parallèlement à cette production traditionnelle, l'occupation américaine (1915-1932) a permis l'émergence d'un secteur de plantation dont la contribution à l'économie nationale est cependant faible : sucre dans les plaines environnant Port-au-Prince, sisal dans le Nord-est du pays, bauxite dans la région de Miragoâne. Ces investissements, américains en totalité, n'ont fait qu'accentuer la dépendance d'Haïti par rapport au marché américain et entraînent l'expropriation d'un grand nombre de paysans.

Cette crise du monde rural qui regroupe 80% de la population s'est traduite par un exode rural massif vers la capitale, Port-au-Prince. Port-au-Prince a vu sa population passer de 134 117 habitants en 1950 à 448 807 en 1971; elle atteint maintenant près de 800 000 habitants. Or le développement récent d'une industrie de sous-traitance dominée par le capital américain, n'a fait que créer près de 35 000 emplois sous-payés; le salaire journalier quotidien y est de 2,54\$. Il règne dans ces usines des conditions d'exploitation atroces. La main-d'œuvre est féminine à plus de 60%. Le développement de ce secteur manufacturier a contribué à accentuer les inégalités sociales sans même entamer la réserve inépuisable des chômeurs arrivant des campagnes. Le secteur manufacturier ne regroupe toujours que 8,2% de la population¹⁵.

L'hypertrophie du secteur d'État tient à l'incorporation à la fonction publique d'un large secteur de la petite bourgeoisie menacée par le chômage et à la nécessité d'un énorme appareil répressif pour contrer les masses populaires. Les conditions de rémunération de ces « privilégiés » ne sont pas mirobolantes. En 1968, sur 16 433 fonctionnaires et employés publics, 85,2% ne gagnaient pas plus de 80\$ par mois¹⁶. Quant à l'emprise de l'aide internationale, elle n'a fait que croître depuis la dernière décennie, si bien que l'on a parlé de « mise en tutelle » de l'État haïtien¹⁷.

Les effets de ce sous-développement se traduisent au niveau de divers indices. Nation la plus pauvre de la Caraïbe et de l'Amérique centrale, Haïti comptait, en 1976, 74% de sa population totale au seuil ou sous le seuil de la pauvreté, ce seuil étant estimé à 140\$ per capita, par an¹⁸. 85% des gens affectés par la pauvreté vivaient dans les régions rurales, 9% dans les villes, 6% à Port-au-Prince. Ces chiffres sont à mettre en relation avec les données de la Banque mondiale selon laquelle, 4 000 familles contrôlaient, la même année, 43,7% du revenu national¹⁹.

En 1978, le revenu annuel *per capita* est estimé à 240\$. Dans les régions rurales, la Banque mondiale les estimait à 55\$ par an en 1975. Les salaires ruraux étant très bas (de 0,60\$ à 2\$ par jour), ces revenus entraînent des conditions alimentaires et sanitaires intolérables : taux de mortalité infantile de 150 pour 1 000, espérance de vie de 47 ans, malnutrition, etc. Le taux d'analphabétisme, autre indice révélateur, est évalué à 80%. En conséquence :

le déséquilibre social est extrême : des fractions dominantes aisées et ténues, des masses pauvres et pléthoriques. Le cycle des crises pèse plus lourdement sur les démunis : paysan sans terre et petit paysan, paysan moyen, jobeur du monde rural

13. S. Larose et M. Léopold, « La crise agro-alimentaire haïtienne », *Collectif Paroles*, n° 4, pp. 15-22.

14. J.R. Estimé, *Contribution à l'élaboration d'une politique agricole en Haïti*, Gemboux, Faculté des sciences administratives, ronéo., 1972, p. 45.

15. A. Barbier, « État, classes sociales et industrialisation dépendante en Haïti, 1970-1980 », *Collectif Paroles*, n° 23, 1983, pp. 33-38.

16. C. Manigat, C. Moïse, E. Ollivier, « Haïti : quel développement ? », *Collectif Paroles*, 1975, p. 144.

17. C. Hector, *État et développement en Haïti : 1971-1981*, Montréal, UQAM, ronéo., 1981.

18. A.I.D., *Haïti, Country Development, Strategy Statement*, Washington, 1982, pp. 9-11.

19. World Bank, *Economic Memorandum on Haïti*, 1982.

vivant au jour le jour, marchande de vivres, ouvrier occasionnel, jobeur des villes aux emplois passagers, fonctionnaire des services publics et privés aux salaires misérables, gens de service réduits à l'insécurité permanente... somme des travailleurs aux activités incertaines; chômage déguisé d'une force de travail exposée à un taux d'emploi de moins de 50% de la population active²⁰.

2. Une situation politique répressive

Le débat en cours sur le caractère économique et/ou politique de l'émigration haïtienne aux États-Unis et au Québec, qui oppose gestionnaires de l'immigration et organismes communautaires de défense des réfugiés de la mer, nous interpelle quant à la légitimité d'une dissociation des aspects économique et politique liés à l'émigration²¹.

La nature du régime duvaliériste est en cause. Dictatorial, ce régime, en place depuis 1957, n'a fait que perpétuer en les exacerbant la dépendance structurelle de l'économie haïtienne et l'autoritarisme qui a marqué la politique depuis la formation de la République en 1804 : instauration de la présidence héréditaire et à vie (de François à Jean-Claude Duvalier); absence de partis politiques et répression de toute opposition; répression de l'exercice des droits de la personne; suppression de tout recours en justice; maintien en permanence de l'État d'exception²².

Le régime s'instaure dans la violence (élimination physique des opposants, création de milices populaires qui encadrent villes et campagnes, expropriations, expulsions du territoire, torture, intimidation, enlèvements et emprisonnements arbitraires, disparitions) et la corruption (renouvellement complet du personnel politique, pots-de-vin, clientèle régulièrement approvisionnée dans les recettes non fiscales de l'État).

Il promet également une idéologie « révolutionnaire », noiriste et populiste, c'est-à-dire axée sur la revalorisation du « Noir » face au « Mulâtre », anticommuniste (face à la révolution cubaine toute proche), prétendant défendre les intérêts de la « grande classe majoritaire » (où sont confondus les masses paysannes, le prolétariat urbain, la petite bourgeoisie « noire ») et s'appuyant démagogiquement sur le leadership vaudouisant des campagnes²³.

Deux phases peuvent être tracées : la première (de 1957 à 1969) où la terreur organisée et l'idéologie noiriste se conjuguent pour frapper aussi bien dans la bourgeoisie « mulâtre » traditionnelle que dans les autres couches sociales, afin d'asseoir l'hégémonie de la petite bourgeoisie « noire » comme classe régnante; la seconde (1969 à ce jour) où une nette tendance de collaboration avec la classe traditionnellement dominante sur le plan économique (agro-exportateurs, industriels, commerçants, etc.) se réaffirme sous l'influence des États-Unis. C'est la phase dite, au niveau officiel, de « révolution économique » et de « libéralisation », condition à l'aide internationale massive²⁴. Il s'agissait en fait, comme on l'a vu, d'une phase de profonde crise agraire, de stratégie d'industrialisation dépendante, et d'inféodation à l'assistance étrangère sous ses multiples formes. L'exercice des droits de la personne et de la démocratie dans la sphère politique et la sphère culturelle continue à être entravé, bien que de façon moins spectaculaire.

C'est dans ce contexte économique et politique de blocage que la question de l'émigration haïtienne des dernières décennies doit être posée. On a qualifié d'« économie de répression »²⁵ une économie qui repose sur le prélèvement coercitif des masses (par le biais du quadrillage militaire et macoutique des campagnes) et sur l'inféodation au pouvoir, à des degrés divers, pour pouvoir obtenir ou garder un emploi, accélérer l'obtention d'un passeport ou d'une copie de baptistère, soutirer une pension de retraite, se tailler une place dans la distribution des vivres de première nécessité accordés par l'aide internationale, résister au travail forcé non payé pour un macoute.

20. G. Anglade, *Espace et liberté en Haïti*, Montréal, ERCE et CRC, 1982, p. 135.

21. Voir en particulier le dossier spécial sur les *Boat People* dans *Collectif Paroles*, n° 16, 1982.

22. F. Midy, « L'exode populaire haïtien : retraite de marrons ! », *op. cit.*, p. 32.

23. M. Labelle, *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1978.

24. F. Voltaire, « État et société en Haïti », *Collectif Paroles*, n° 19, 1982; n° 20, 1982; n° 23, 1983.

25. L. Hurbon, « La fuite du peuple haïtien : ou les causes de la migration actuelle », *Collectif Paroles*, n° 16, 1982, pp. 34-36.

Ce sont là les conditions idéales, au-delà des motivations individuelles à émigrer (le cas par cas) pour que la mobilité forcée s'instaure au cours de cette période.

C. LA HIÉRARCHIE DES CIRCUITS MIGRATOIRES HAÏTIENS

Le sous-développement en Haïti a produit depuis le début du 20^e siècle un phénomène massif d'émigration que nous tenterons de résumer. Il importe ici de souligner que s'ils s'enracinent tous dans le développement inégal, les flux migratoires diffèrent en général qualitativement en fonction même des classes sociales auxquelles ils s'alimentent, et ce dans une même région; c'est ainsi qu'au concept indifférencié de migration il faudrait substituer l'idée d'une hiérarchie de circuits migratoires, fondés sur les distinctions de classe générées par le capitalisme dans le pays fournisseur, lesquelles pré-définissent non seulement le mode d'utilisation de la force de travail mise ainsi en circulation mais aussi, et de façon fort étroite, le type même d'insertion du migrant dans la société d'« accueil ».

Le Québec n'absorbe cependant qu'une faible partie du nombre total d'émigrants haïtiens qui, chaque année, quittent leur île en quête de travail. Il importe donc de bien situer ce courant dans l'ensemble dont il fait partie : migrations internes, migrations à l'intérieur du Bassin caraïbéen défini au sens large, migrations vers les centres capitalistes avancés (France, États-Unis, Canada). L'intensité et l'orientation de ces migrations ont de plus varié dans le temps.

Les migrations de travail commencent sous l'occupation américaine (1915-1932) qui redéfinit la place d'Haïti dans le système mondial capitaliste et le système régional de la Caraïbe. La pénétration du capital américain dans l'agriculture (sisal et sucre) entraîne l'expropriation violente de milliers de paysans, l'utilisation de la corvée obligatoire comme système de travail pour les travaux d'infrastructure, et de monétarisation croissante de l'économie, donc du prix de la terre (ce dernier facteur expliquant davantage l'émigration dans le Sud de l'île). En conséquence, on assiste à la « libération » d'une importante force de travail qui se déversera vers les pôles de croissance capitaliste voisins : à Cuba et en République dominicaine. Alors que les investissements américains en Haïti, dans le secteur agricole, ne dépassent pas 8,7 millions de \$, ils se chiffrent à 919 millions de \$ à Cuba et à 70 millions de \$ en République dominicaine. Le destin d'Haïti est dorénavant tracé : il constituera une réserve de force de travail bon marché. En 1920, on compte officiellement 28 258 mille Haïtiens en République dominicaine et un nombre à peu près égal d'illégaux. À Cuba, ils sont 70 000 la même année.

Avec la crise, Cuba rapatrie plusieurs milliers d'Haïtiens chaque année, concentrés dans le Camaguey (zone de canne à sucre) et l'Oriente (zone caféière). Par ailleurs, en 1937, la police du dictateur Trujillo massacre des milliers d'Haïtiens en République dominicaine. Boucs émissaires de la crise économique, on les accusait sur les deux territoires de menacer l'intégrité hispanique « blanche » de la population locale²⁶.

Avec la prospérité de l'après-guerre, la « traite verte » reprendra peu à peu. Vers 1950, on estime à 19 000 le nombre de Haïtiens en République dominicaine; en 1964, à environ 60 000 et en 1970, à environ 300 000; en 1981 à 400 000 en incluant les illégaux²⁷. Depuis 1971, les travailleurs saisonniers qui vont effectuer la coupe de la canne, la cueillette du café, du cacao ou du riz en territoire dominicain transitent en vertu d'un accord officiel entre les deux gouvernements. Ce trafic a rapporté au régime haïtien près de 3 millions de \$ pour la vente de 16 000 *braceros* (ouvriers agricoles) destinés à la coupe. En 1982, le trafic se réorganise après la période de la *zafra*, clandestinement, vers les plantations privées²⁸. Les conditions infra-humaines et répressives dans lesquelles vivent ces travailleurs ont été dénoncées comme étant une des formes contempo-

26. D. Holly, S. Larose, M. Labelle, « L'émigration haïtienne, un problème national », *Collectif Paroles*, n° 2, 1979, 18-26.

27. R.A. Veras : « Les Braceros haïtiens en République dominicaine », *Collectif Paroles*, n° 16, 1982, p. 25.

28. M. Lemoine, *Sucre amer*, Paris, Encre, 1981.

raines de l'esclavage par la Ligue anti-esclavagiste de Londres comme des pratiques de travail forcé par le Bureau international du travail, dans un rapport récent.

L'émigration vers les Bahamas, les Antilles méridionales et la Floride constituent également des circuits migratoires différenciés. Entre 1950 et 1960, on assiste à une émigration croissante vers les Bahamas, où les Haïtiens y sont plus de 30 000 dans les années 1980. L'essor spectaculaire du tourisme depuis les années 1950 (77% du revenu national) nécessite une main-d'œuvre abondante dans la construction de routes, d'hôtels, etc. et dans les services (hôtellerie et secteur privé). Les Haïtiens y travaillent également dans le secteur agricole américain (culture de la tomate, bois, etc.).

En Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Martin et en Guyane française, les travailleurs illégaux et légaux sont évalués à 30 000 personnes.

Le développement et la répression des luttes contre le régime duvaliériste, les limites de la croissance du secteur privé et public, la surproduction des diplômés d'universités et l'incapacité des pouvoirs publics, étant donné leur nature de classe, de trouver des solutions au sous-développement, vont impulser parallèlement le mouvement migratoire de nouvelles catégories de travailleurs vers les centres capitalistes avancés (Canada, États-Unis, France) et certains pays du Tiers monde (par exemple l'Afrique).

L'exode de personnel qualifié est spectaculaire. D'abord amorcé par les médecins et les infirmières, il s'étend aux enseignants, cadres administratifs et techniques et aux ouvriers spécialisés. Le nombre de sorties passe de 19 316 en 1963 à 53 587 en 1967²⁹. Les politiques d'immigration des pays capitalistes avancés favorisent cette saignée de forces vives pour Haïti : amendements à la loi canadienne en 1962 et 1967, nouvelle législation antidiscriminatoire aux États-Unis en 1965.

Les travailleurs et travailleuses haïtiens sont peu nombreux aux États-Unis, dans les années 1950. Entre 1960 et 1970, près de 100 000 Haïtiens ont émigré. Les derniers flux se composent de plus en plus d'une immigration non qualifiée, populaire. En 1972, les premiers *boat people* se dirigent vers Miami où ils seront essentiels à l'économie floridienne malgré le contrôle concentrationnaire qui les attend sur le plan officiel. En 1980, ils sont 70 000 en Floride et près de 500 000 sur l'ensemble du territoire américain.

Haïti est considéré maintenant comme l'un des principaux pays fournisseurs de *boat people* avec le Vietnam et le Cambodge. Plusieurs considérations seraient à développer quant aux effets d'une telle migration sur la formation sociale haïtienne : altération de la structure démographique, perte définitive de la force de travail qualifiée et formée en Haïti, dépendance à l'égard des transferts de devises en provenance de la diaspora (4,7 millions de \$ en 1965 ; 15,1 millions de \$, de 1966 à 1971 ; 50 millions de \$, en 1977). Cet apport représente plus que les salaires payés dans le secteur industriel et que l'apport des revenus liés au tourisme³⁰. Elle constitue enfin une soupape de sûreté pour les classes dominantes haïtiennes.

Il existe donc des circuits migratoires différenciés entre nations à développement inégal et entre secteurs segmentés du marché du travail en fonction de la situation de classe dans le pays d'origine à l'intérieur d'une même nation. Ceci est le cas pour le Québec, comme on le verra dans la troisième partie, où vivent près de 30 000 des Haïtiens de la diaspora qui compte elle, près d'un million. Ce chiffre est à mettre en rapport avec les 5,5 millions de personnes vivant en Haïti.

Mais avant de caractériser cette présence haïtienne au Québec, nous devons rappeler le rôle économique que joue l'immigration internationale en général dans les pays capitalistes avancés, le rôle de l'État dans la gestion de la force de travail et les grandes lignes de l'évolution des politiques d'immigration à l'égard des Noirs, et des Haïtiens en particulier.

29. D. Holly *et al.*, *op. cit.*, p. 21.

30. G. Pierre-Charles, «Modernisation et développement en Haïti», *Conjonction*, n° 144, 1979, 5-20.

II — CONTEXTE QUÉBÉCOIS ET IMMIGRATION HAÏTIENNE AU QUÉBEC

A. QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LE RÔLE ET LA GESTION DE LA FORCE DE TRAVAIL IMMIGRANTE DANS LES SOCIÉTÉS CAPITALISTES AVANCÉES

Dans la première partie, nous avons identifié les mécanismes à la base de la création d'une réserve de force de travail prête à immigrer. Nous avons insisté sur l'importance du système mondial. De la même manière, il faut concevoir l'immigration comme un mouvement de force de travail à l'intérieur de ce système. La jonction entre les deux n'est pas toujours faite et c'est là un de nos objectifs de relier le rôle du travail immigrant dans les sociétés capitalistes avancées aux forces d'émigration à l'œuvre dans les pays fournisseurs de cette force de travail. Nous avons là un cas patent de circulation de force de travail organiquement liée au sous-développement d'une part, et à son utilisation spécifique dans les centres industrialisés.

Du point de vue des pays capitalistes avancés, l'immigration ne constitue qu'un élément parmi d'autres dans la stratégie des États pour reproduire leur force de travail. Par exemple, il existe des réserves internes qui peuvent jouer le même rôle que l'immigration : on pense à la migration interrégionale reliée au développement inégal « interne » dont la migration rurale-urbaine a certes été historiquement la plus importante ; on pense aussi à l'utilisation de nouvelles forces de travail comme celles des femmes, des jeunes, des handicapés(es), etc. Le rapport entre le travail immigrant et le travail national/régional va donc varier historiquement selon l'importance des réserves « internes »³¹.

Mais il va varier selon l'évolution des besoins en force de travail eux-mêmes fonction des phases de l'accumulation capitaliste. En fait, l'immigration constitue un phénomène structurel et permanent, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, nécessaire à la croissance, et ce, en dépit de la variation conjoncturelle de son volume. Plusieurs auteurs ont démontré que la force de travail migrante permet la diminution du coût de la main-d'œuvre pour certaines fractions de la production et des services à faible composition organique du capital, car elle rend possible la surexploitation du travail immigrant (*via* le statut juridico-politique précaire) ; elle se caractérise par une surproductivité, en période d'expansion surtout (ceci varie selon les pays d'immigration et les politiques relatives à la réunification des familles) ; elle permet une épargne considérable des coûts sociaux de formation et de reproduction de la force de travail ; elle peut être rapatriée en cas de surplus (selon les pays), d'où elle opère comme mécanisme anticyclique ; elle exerce une pression à la baisse sur les salaires des nationaux et participe le plus souvent à la division de la classe ouvrière, bien que ceci ne soit pas absolu³².

Le développement du capitalisme (surtout nord-américain) a nécessité une immigration à caractère bipolaire : à la fois très qualifiée et peu ou non qualifiée. Le rapport entre les deux n'est pas constant ; il varie selon les besoins structurels historiquement déterminés et en particulier selon les périodes d'expansion et de contraction. Ce rapport sera également spécifique selon les origines du travail immigrant.

De plus, le travail immigrant s'insère dans une structure d'emploi segmentée selon la logique du développement capitaliste, segmentation qui renvoie à la fois à la division sociale de la production et à la division du travail à l'intérieur des unités de production. Selon l'état du rapport de force, certaines catégories de salariés(es) réussissent mieux

31. Il n'existe pas, à notre connaissance, de travaux théoriques qui montrent le rôle de la migration « interne » de la force de travail par rapport à la migration internationale. Par contre, dans la détermination des niveaux d'immigration, le gouvernement du Québec tient compte des diverses composantes démographiques de la reproduction de la force de travail (naissances, décès, entrées interprovinciales, sorties interprovinciales et émigration internationale). Voir Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Niveau d'immigration pour 1984. Une proposition*, Document de travail, août 1983, pp. 11-23.

32. M. Labelle, « Division du travail et discrimination : le cas des travailleurs immigrés au Québec », dans *Travailler au Québec*, ACSALF : colloque 1980, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1980, pp. 161-174. Plusieurs travaux se situent dans cette optique. En plus de ceux mentionnés ci-haut, citons : M. Castells, « Travailleurs immigrés et luttes de classes », *Politique aujourd'hui*, mars-avril 1975 ; S. Castles et G. Kocsack, *Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe*, London, Oxford University Press, 1973 ; B. Granotier, *les Travailleurs immigrés en France*, Paris, Maspero, 1979 ; C. Mercier, *les Déracinés du capital*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1977 ; R. E. Verhareren, « Immigration and Crisis », *International Migration Review*, 14 (2), 1980, pp. 248-262.

que d'autres de par leur pouvoir de négociation à obtenir des conditions salariales et de travail plus ou moins avantageuses³³. Dans ce contexte, le travail immigrant est particulièrement vulnérable : ce n'est pas par hasard si dans les catégories d'emplois les plus démunis et les moins organisés, on retrouve une concentration du travail immigrant. Il permet en quelque sorte l'existence d'une telle zone d'exploitation intensive en même temps que celle-ci appelle le travail immigrant.

La segmentation du marché de l'emploi et la place spécifique du travail immigrant implique pour les économies du centre (le capital et l'État) des avantages réels : le plus important, comme nous l'avons dit plus haut, est certes l'économie réalisée sur les coûts de reproduction de cette force de travail absorbée par les sociétés d'origine ou par les familles immigrantes elles-mêmes. D'autre part, pour le travailleur et la travailleuse immigrants, leur insertion spécifique impliquera aussi des stratégies de survie spécifiques. Par exemple, l'insertion dans des catégories inférieures d'emploi va rendre importante, voire nécessaire, l'existence de réseaux de support mutuel, parmi lesquels la famille joue le rôle privilégié. Bref, selon Portes³⁴, l'importance de la migration dans le développement du système capitaliste mondial repose sur deux caractéristiques interreliées : 1) elle constitue une source de force de travail qui joue un rôle fondamental dans l'expansion capitaliste, et 2) elle est simultanément la manière dont les classes exploitées tentent de faire face aux contraintes de leur situation.

Enfin, la politique de gestion étatique de la force de travail trouve son pendant, pour le travail immigrant, dans la politique d'immigration. En effet, c'est à l'État qu'il revient de faire le lien entre les besoins en main-d'œuvre et le recrutement de travailleurs et travailleuses immigrants³⁵. La politique d'immigration fixe en quelque sorte les conditions juridiques d'entrées : effectifs, catégories admissibles, durée, conditions d'obtention de la citoyenneté, etc., toujours en fonction de besoins spécifiques, c'est-à-dire *segmentés*. Chaque « segment » du marché du travail fait appel au travail immigrant d'une façon très variée et spécifique. C'est pourquoi, la coexistence de l'immigration et du chômage, qui peut paraître paradoxale lorsqu'on raisonne en termes d'un marché indifférencié, devient plus compréhensible quand on considère le travail immigrant comme réponse à une demande spécifique et segmentée.

B. POLITIQUE D'IMMIGRATION

La politique d'immigration canadienne a subi plusieurs modifications depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Mais c'est surtout depuis les années 1960 que l'intervention de l'État fédéral canadien se fera de plus en plus serrée dans le domaine de l'immigration. Sans refaire l'historique des politiques d'immigration³⁶, il faut mentionner certaines dates qui sont particulièrement pertinentes pour l'immigration haïtienne. D'abord, avant 1960, les Noirs sont considérés comme non admissibles, bien que l'utilisation des catégories de main-d'œuvre sélectionnée se pratique ponctuellement (par exemple, le programme contingenté de travailleuses domestiques antillaises en 1955³⁷). Dans la période 1960-1970, les mesures racistes seront abolies, partiellement en 1962, complètement en 1967. Cette abolition est due en grande partie aux pressions politiques en provenance des gouvernements caraïbéens pour qui l'émigration constitue une réponse importante et encouragée aux problèmes de chômage. D'autre part, les liens

33. J.J. Gislain, « Diviser pour régner. Une analyse critique des théories du marché du travail », *Interventions*, n° 6, 1981, p. 156.

34. A. Portes, *op. cit.*, p. 47.

35. Voir G. Carchedi, « Authority and Foreign Labour : Some Notes on a Late Capitalist Form of Capital Accumulation and State Intervention », *Studies in Political Economy*, n° 2, 1979, pp. 37-74.

36. Voir M. Labelle, C. Lemay et C. Painchaud, *Notes sur l'histoire et les conditions de vie des travailleurs immigrés au Québec*, Québec, C.E.Q., 1980; M. Labelle, S. Larose et V. Piché, « Politique d'immigration et immigration en provenance de la Caraïbe anglophone au Canada et au Québec, 1900-1979 », communication présentée au Congrès international de sociologie, Mexico, août 1981. (À paraître dans *Canadian Ethnic Studies*.)

37. Y. Bled, *la Condition des domestiques antillaises à Montréal*, mémoire de maîtrise, anthropologie, Montréal, Université de Montréal, 1965.

économiques et politiques s'intensifient entre le Canada et la Caraïbe, de sorte qu'il devient « gênant » d'afficher une politique ouvertement raciste. Il faut ajouter aussi que pendant cette période, le Canada a grand besoin d'une main-d'œuvre immigrante qualifiée et non qualifiée et que l'immigration caraïbéenne représente une source potentielle importante compte tenu du ralentissement de l'immigration « traditionnelle » en provenance de l'Europe. Cela correspond aussi à une période où le Québec voit son secteur « tertiaire » en expansion grâce aux réformes dans les institutions publiques et parapubliques (hôpitaux, écoles, etc.), d'où un besoin accru en force de travail qualifiée. Ce changement politique a eu comme effet de permettre l'entrée massive d'immigrants et d'immigrantes caraïbéens : des pays comme la Jamaïque, Trinidad et Tobago, la Barbade et Haïti sont rapidement apparus sur la liste des dix principaux pays sources.

Mais très tôt, c'est-à-dire dès novembre 1972, le gouvernement canadien entame un processus de restriction : la croissance économique ralentit, signe de la crise qui s'amorce. Première mesure, le gouvernement décide que dorénavant, toute demande d'admission doit parvenir du pays d'origine. La filière habituelle est donc brisée : il n'est plus possible d'entrer au Canada comme visiteur pour ensuite demander la résidence. Ce décret a été durement vécu par la population haïtienne, en pleine croissance au Québec (voir la partie qui suit). Plusieurs personnes entrées au pays comme touristes mais avec l'intention d'y rester étaient menacées de déportation. C'est ce qu'on a appelé « le drame des 1 500³⁸ ». Une campagne antidéportation sans précédent au Québec et au Canada permet de freiner quelque peu les renvois arbitraires sans pour autant qu'aucune mesure spéciale, tenant compte de la situation politique propre à Haïti, n'ait été prise et en particulier l'octroi plus généreux du statut de « réfugié politique » aux personnes en provenance de ce pays³⁹.

Deuxième mesure : le gouvernement lance son Livre vert (1974) et prépare la voie à sa nouvelle loi (Loi C-24). Avec cette dernière, le gouvernement se dote d'un outil de contrôle très efficace à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. En effet, le nombre total de personnes à admettre est maintenant fixé annuellement. De plus, chaque catégorie d'admission fait l'objet d'une planification, ce qui permet de contrôler les qualifications en fonction des besoins conjoncturels du marché de l'emploi (du moins pour la catégorie des indépendants) et de limiter les autres catégories en imposant par exemple des exigences financières de la part des personnes qui désirent parrainer des membres de leur famille (sauf pour le noyau nucléaire)⁴⁰. Dès sa mise en application, en avril 1978, on a donc vu les gouvernements fédéral et québécois s'en prévaloir. C'est ainsi par exemple, que grâce à l'entente Couture-Cullen (1978), le Québec, en vertu de son pouvoir de détermination des niveaux, a décidé de couper dans l'immigration, à partir de 1980. Pour 1984, on nous annonce un niveau de 16 000⁴¹, ce qui représente le plus faible niveau jamais atteint depuis 1967⁴². Ainsi, à une approche favorable à tout ce qui est « francophonisable »⁴³, succède une approche restrictive dans le contexte de la crise économique.

Pour la communauté haïtienne, la restriction se vit difficilement. D'une part, l'immigration « irrégulière » continue : encore une fois, il aura fallu une longue lutte pour arriver à faire régulariser le statut de ces « Boat People de l'air », selon l'expression de Paul Dejean⁴⁴. D'autre part, il devient de plus en plus difficile de parrainer les mem-

38. P. Dejean, *les Haïtiens au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1978, 4^e partie.

39. P. Dejean, « Le problème des réfugiés haïtiens au Canada et au Québec », *Collectif Paroles*, n° 16 (février-mars), 1982, p. 28.

40. Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *op. cit.*, pp. 49-50.

41. *Ibid.*, p. 55.

42. Par exemple, voici les moyennes annuelles pour 4 périodes : 1967-1970 : 33 100 ; 1971-1974 : 24 500 ; 1975-1978 : 22 600 ; 1979-1982 : 21 111.

43. Québec, ministère de l'Immigration, *Une problématique des ressources humaines au Québec*, Montréal, décembre 1974.

44. P. Dejean, « Les « Boat People » de l'air », dans *le Devoir*, 30 octobre 1978, p. 4. La régularisation a finalement touché 2 000 personnes en 1981 et 1 300 en 1982. Voir Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *op. cit.*, p. 6.

bres de sa famille d'autant plus que le concept de famille nucléaire retenu s'avère ethnocentrique et injuste pour une population dont les réseaux familiaux sont essentiels à sa stratégie de survie.

III — LES GRANDS TRAITES DE L'IMMIGRATION HAÏTIENNE AU QUÉBEC

L'analyse des statistiques de frontière recueillies par le ministère de l'Immigration nous permet dans un premier temps de fixer les grands paramètres de l'immigration haïtienne au Québec, autant par rapport à la population autochtone que par rapport à d'autres flux migratoires en provenance d'autres pays⁴⁵.

1. *Volume et période d'immigration*

L'immigration haïtienne ne s'amorce vraiment qu'à partir de 1967, légèrement décalée par rapport à l'immigration en provenance de la Caraïbe anglophone; jusqu'en 1970, les Haïtiens ne représentent effectivement que le quart de l'ensemble des immigrants en provenance de la Caraïbe; les autres viennent surtout de Jamaïque, Trinidad et Barbade. Le recensement de 1971 compte 3 790 personnes nées en Haïti et 11 430 nées dans la Caraïbe anglophone. Le Noir au Québec est, toujours à cette époque, anglophone. La situation va changer radicalement au cours des années 1970.

De 1968 à 1974, le nombre des entrées en provenance d'Haïti ne cesse de s'accroître, passant de 568 à 4 856. L'année 1974 marque un sommet; l'immigration haïtienne au Québec représente alors 14,5% de l'immigration totale. Ce pourcentage se maintiendra au-dessus de 10% jusqu'en 1978, Haïti formant alors le premier de tous les pays fournisseurs d'immigrants au Québec. 1979 marquera cependant l'amorce d'une chute importante que seule l'amnistie de 1980 semble avoir quelque peu ralentie, et dont les effets se font sentir en 1981.

De 1968 à 1980, 24 329 Haïtiens et Haïtiennes sont entrés(es) au Québec, dont les trois quarts entre 1974 et 1980 (17 860). L'arrivée de la majorité des Haïtiens et Haïtiennes sur le marché québécois du travail coïncide donc avec l'accélération d'une crise économique qui se poursuit jusqu'à maintenant. Ceci n'est pas sans incidence sur l'insertion de ce groupe dans la société québécoise. Les trois quarts des Haïtiens et Haïtiennes sont entrés(es) au Québec à un moment où le marché du travail était en voie de saturation et donc dans des conditions particulièrement défavorables.

2. *Les intentions d'emploi*

Les statistiques de frontières compilent les intentions d'emploi des immigrants et immigrantes entrant au Canada. Elles ne correspondent pas à des emplois effectivement occupés à l'arrivée et doivent donc être manipulées avec précaution. Elles sous-estiment également le nombre réel des immigrants et immigrantes se destinant au marché du travail et en particulier des femmes dont on ne se préoccupe guère de connaître l'intention d'emploi lorsqu'elles accompagnent leur conjoint ou sont parrainées par lui, ou encore par une autre personne (frère, sœur, enfant, etc.).

L'analyse des intentions d'emploi nous permet de raffiner ce qui vient d'être dit quant à l'intention de l'immigration haïtienne sur le marché québécois du travail. En considérant l'ensemble de la période retenue (1968-1977), nous pouvons effectivement dégager une autre spécificité de cette immigration: l'existence de deux vagues distinctes autant par leurs qualifications professionnelles que par la période à laquelle elles sont entrées.

En 1968, 70% des Haïtiens entrant au Québec projetaient d'y travailler comme professionnels, techniciens et administrateurs. Cette proportion va cependant baisser graduellement, chute en 1973 et se stabilise ensuite aux environs de 15%. La moitié des professionnels entrés entre 1968 et 1972 se destinait à l'enseignement.

45. L'analyse détaillée de ces statistiques se trouve consignée dans V. Piché, S. Larose et M. Labelle (édit.), *l'Immigration caraïbienne au Canada et au Québec: aspects statistiques*, Montréal, Travaux du centre de recherches caraïbes de l'Université de Montréal, 1983.

Inversement, la proportion des travailleurs haïtiens se destinant à la fabrication, au montage et à la réparation, faible en 1968, ne cessera de s'accroître. De 1968 à 1972, ces travailleurs ne représentent que 7,7% du total; en 1973, ils en représentent 35,8%.

L'évolution des intentions d'emploi des immigrantes haïtiennes va suivre une courbe similaire bien qu'on puisse dire que pour la période 1968-1972, le niveau de qualification de celles-ci soit systématiquement plus bas que celui des hommes. En 1968, un peu plus de la moitié des travailleuses immigrantes haïtiennes se destinent à des emplois très qualifiés. Pour la période 1968-1972, 31% des femmes ont une formation professionnelle; 70% d'entre elles projettent de travailler comme infirmières ou enseignantes. La proportion de ces femmes va cependant chuter à partir de 1973; de 1973 à 1977, elles ne représentent plus que 12,7% de l'ensemble.

La proportion des travailleuses haïtiennes se destinant à la fabrication, au montage et à la réparation qui n'était que de 4,5% en 1968, passe à 40% en 1972; elle va même dépasser les 50% pour la période 1973-1977.

Autre trait caractéristique de l'insertion des femmes sur le marché du travail: le travail domestique à domicile auquel se destine un nombre important d'immigrantes et ce, pour l'ensemble de la période considérée.

Il est donc possible de distinguer deux moments de l'immigration haïtienne. L'un s'étend de 1968 à 1972: il se caractérise par un pourcentage élevé de professionnels venant occuper des emplois pour lesquels ils sont activement recherchés. Ces personnes entrent dans des secteurs en pleine expansion; le secteur de l'enseignement et le secteur hospitalier. Contrairement aux personnes entrées après 1974, leur insertion sur le marché du travail se fait dans des conditions favorables. Elles bénéficient de l'amélioration des conditions de travail et de rémunération qui suivra les grandes luttes syndicales des années 1970 dans les secteurs public et parapublic⁴⁶. Le volume de l'immigration pour cette période est relativement faible.

Le second moment s'amorce en 1973, par l'arrivée massive d'immigrants haïtiens moins qualifiés dont plusieurs seront en fait refoulés vers Haïti. Il correspond également avec les débuts d'une crise économique qui affectera particulièrement les secteurs «mous» dans lesquels ils trouveront à s'employer⁴⁷.

Soulignons cependant que ces deux vagues ne sont pas tranchées au couteau et qu'il ne s'agit que de pourcentages. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes dont une proportion relativement constante se destine au travail domestique durant toute la période considérée. Dès 1971, c'est près du tiers des travailleuses immigrantes qui se destinent au travail manufacturier; cette proportion ne sera atteinte chez les hommes que deux ans plus tard. D'autre part, un bon nombre de ceux et celles qui projetaient un emploi de bureau semblent en fait s'être retrouvés en manufacture. Il faut préciser que ce ne sont pas les statistiques de frontières qui nous renseignent là-dessus. Nous touchons là l'une des limites de ces données primaires. Elles nous permettent néanmoins de faire ressortir l'hétérogénéité de l'immigration haïtienne au Québec et de poser l'existence de plusieurs types d'insertion en fonction tant de la période d'arrivée que des types d'emplois projetés.

3. *La surféminité*

L'immigration haïtienne partage avec l'immigration caraïbéenne anglophone une caractéristique qui la distingue des autres flux migratoires: pour l'ensemble de la période considérée (1968-1980), la population féminine est plus nombreuse à entrer au Québec. À l'exception de 1974, le rapport de masculinité est inférieur à 100; la tendance semble même s'accroître en fin de période; de 1977 à 1980, le rapport de masculinité passe de 89 à 78.

46. Les statistiques de frontières ne permettent pas de rendre compte du processus de déqualification interne à ces secteurs par lequel les Haïtiens et les Haïtiennes se concentreraient dans les emplois les plus délaissés et où les conditions de travail sont généralement mauvaises (par exemple: chiffres de nuit, etc.).

47. P. Dejean, *les Haïtiens au Québec*, op. cit., pp. 39-42.

Une analyse plus détaillée par tranches d'âge nous permet d'identifier les groupes qui contribuent le plus à cette surféminité. Le rapport de masculinité chez les immigrants et immigrantes de 50 ans et plus n'est que de 42,4 ce qui signifie que pour deux hommes entrant au Québec, il vient cinq femmes. Le rapport de masculinité est également bas dans la catégorie des 20-24 ans (68,4). Par contre, les hommes sont plus nombreux que les femmes chez les 25-45 ans (115). Cette surféminité s'explique par le rôle joué par les femmes âgées au sein de la famille quant à l'entretien et à la reproduction de la force de travail; il s'agit ici des mères que l'on fait venir au Québec pour s'occuper de la garde des petits enfants et de l'entretien du foyer. On peut se demander en ce qui concerne les femmes de 20-24 ans si cela ne répond pas à des besoins spécifiques du marché du travail : les domestiques par exemple.

4. *Catégorie d'admission*

Les immigrants et immigrantes reçus au Canada se répartissent en trois catégories d'admission. Les immigrants « indépendants » sont sélectionnés sur la base de leurs qualifications professionnelles et d'un ensemble d'autres facteurs mesurant leur capacité d'intégration à long terme (âge, éducation...). Les immigrants « parrainés » sont des personnes à charge dont la demande d'admission est déposée par un immigrant déjà reçu au Canada; il s'agit le plus souvent des membres de la famille immédiate. Les immigrants « désignés » sont des personnes choisies tant pour leurs capacités d'insertion sur le marché du travail que parce qu'ils ont des parents susceptibles de les prendre en charge à leur arrivée.

1974 est une année charnière. Avant 1974, les immigrants et immigrantes haïtiens entrent surtout comme indépendants. Après 1974, le pourcentage des personnes parrainées ne cesse de s'accroître. De 1968 à 1974, le pourcentage des indépendants passe de 65% à 52% chez les femmes et de 77% à 66% chez les hommes. À partir de 1975, ce sont les immigrants parrainés qui sont majoritaires; en 1977, ils représentent plus de 80% des immigrants et immigrantes reçus au Canada. Ces changements reflètent les modifications apportées au processus de recrutement. Ils ont des répercussions sur la composition socio-démographique de l'ensemble de l'immigration, notamment une hausse de l'âge moyen et une baisse du niveau global de scolarité du flux migratoire.

L'utilisation de la catégorie d'admission est cependant trompeuse. Les immigrants et immigrantes ayant bénéficié d'une amnistie (« Opération Mon Pays » et « Amnistie spéciale de 1980 ») sont classés comme indépendants sans avoir eu à passer par le processus régulier d'admission. D'autre part, elles ne renvoient pas à des trajectoires réelles : pour la période 1968-1974, un grand nombre d'immigrants et d'immigrantes haïtiens, classés comme indépendants, sont en fait entrés au Canada comme « visiteurs » (visa de touriste) ou « étudiants » et ce n'est qu'une fois sur place qu'ils firent leur demande d'admission. En ce qui concerne les professionnels, une bonne proportion d'entre eux entrèrent ainsi comme « étudiants » en provenance de pays aussi divers que la France, les États-Unis, le Mexique, la Suisse, le Zaïre. La plupart d'entre eux avaient quitté Haïti dès la fin de leur secondaire afin de poursuivre des études avancées en pays étranger où ils reçurent la totalité de leur formation supérieure. On touche là l'une des plus grandes limites des statistiques de frontières qui ne nous permettent pas d'appréhender les trajectoires concrètes des immigrants et immigrantes entrés au pays.

5. *Âge*

L'immigration haïtienne est une immigration particulièrement jeune. De 1968 à 1975, 79% des immigrants et immigrantes haïtiens ont entre 15 et 44 ans à leur entrée. Pour la même période, le pourcentage des 15-44 dans l'ensemble de l'immigration n'est que de 69% ce qui est tout de même plus élevé que les 45% de la population québécoise au recensement de 1971. Après 1975 cependant, le pourcentage des personnes âgées dans l'immigration haïtienne a tendance à s'accroître régulièrement, ce qui correspond à l'augmentation du nombre des parrainés.

6. *Scolarité*

L'analyse des niveaux de scolarité fait encore une fois ressortir l'existence des deux moments de l'immigration haïtienne au Québec. De 1968 à 1972, ils sont particulièrement élevés : par exemple, les proportions des personnes ayant treize ans et plus de scolarité oscillent autour de 25-30% pour les femmes et de 50-60% pour les hommes. On assiste ensuite à une baisse de ce niveau. Le pourcentage des femmes ayant 13 ans et plus de scolarité n'est plus que de 5% pour la période 1975-1980 et il oscille autour de 12% en ce qui concerne les hommes.

Soulignons cependant et cela est valable quel que soit le secteur d'emploi, le nombre d'années de scolarité plus élevé de l'immigration haïtienne par rapport à l'ensemble de la population active québécoise. C'est ainsi qu'en 1977 la proportion des travailleuses et travailleurs immigrants haïtiens n'ayant pas complété leur primaire n'est que de 19% alors qu'en 1972, le 1/3 de la population active québécoise se trouvait dans cette situation.

Lorsqu'on sait le faible pourcentage de ceux et celles qui en Haïti complètent leur primaire, on voit jusqu'à quel point cette émigration vers le Québec est sélective. Frantz Lofficial note que seulement 2% des élèves inscrits dans les écoles rurales haïtiennes réussissent à compléter leur C.E.P.⁴⁸. Le niveau de scolarité relativement élevé de l'immigration haïtienne semble bien suggérer une origine plutôt urbaine que rurale.

En dépit de leurs limites, les statistiques de frontières nous montrent le caractère différencié de l'immigration haïtienne. Elles ne nous permettent cependant pas d'appréhender les trajectoires réelles dans leurs contextes sociologiques ; tout au plus nous permettent-elles de définir les marges de variations, un nombre limité de caractéristiques abstraites, envisagées sous le seul angle de leur adéquation au marché québécois du travail.

EN GUISE DE CONCLUSION

Nous avons tenté de démontrer dans cet article la nécessité de relier l'analyse du contexte d'émigration et du contexte d'immigration. Cette démarche nous apparaît comme le préalable nécessaire à toute investigation de l'insertion d'un groupe d'immigrants qui se constitue en minorité ethnique au Québec, car elle fournit une perspective historique et structurelle à la présence différenciée d'un groupe quel qu'il soit et à son rôle dans une société d'« accueil ».

Cependant, les données primaires (statistiques de frontières) analysées dans la troisième partie de notre texte laisseront le lecteur sur sa faim. La grande question sur laquelle nous débouchons à cette étape renvoie à la place très réelle des Haïtiens et des Haïtiennes au Québec, à leurs conditions de travail et de vie. D'autres méthodes de recherche s'avèrent ici nécessaires : une approche qualitative, qui aille chercher des récits de pratiques substantiels et qui informent jusqu'à saturation, en fonction de variables choisies, du passage d'un système de travail à un autre (là-bas et ici), de la trajectoire réelle des individus sur le marché du travail (mobilité, déqualification), de l'existence des ghettos ethniques d'emploi, de la réarticulation du travail domestique et salarié des femmes, de l'internationalisation des réseaux de parenté comme forme économique insoupçonnée dans la reproduction de la force de travail. C'est ce que nous poursuivons actuellement dans le second volet de notre recherche.

RÉSUMÉ

La communauté haïtienne compte maintenant près de 30 000 membres au Québec. Cette communauté n'est pas homogène et les clivages qui la traversent renvoient tant à la diversité des origines sociales de ses membres qu'aux conditions concrètes dans lesquelles ceux-ci, à différentes périodes, eurent à s'insérer dans la société québécoise. Dans un premier temps nous situons cette immigration dans la hiérarchie des réseaux migratoires en provenance d'Haïti. Nous abordons ensuite le rôle de cette immigration dans les sociétés capitalistes avancées et particulière-

48. F. Lofficial, « *Créole-français une fausse querelle* », Montréal, *Collectif Paroles*, 1979, p. 140.

ment au Québec. Nous présentons finalement quelques données préliminaires, vues sous l'angle des statistiques officielles d'immigration, sur les grandes caractéristiques socio-démographiques de ce courant migratoire.

SUMMARY

The Haitian community in Quebec now numbers nearly 30,000 members. It is not a homogeneous community and the splits within it are due as much to the diversity in social origins of its members as to the concrete conditions which they experienced in integrating into Quebec society at different times. The authors first situate immigration to Quebec within the hierarchy of migratory networks from Haiti, and then deal with the role of this immigration within advanced capitalist societies, and particularly in Quebec. Finally, preliminary data on the major socio-demographic characteristics of this wave of migration, as seen from the point of view of official immigration statistics, are presented.

RESUMEN

La comunidad haitiana cuenta actualmente con cerca de 30 000 miembros en Québec. Esta comunidad no es homogénea y las divisiones existentes tienen su origen tanto en la diversidad de orígenes sociales de sus miembros, como en las condiciones concretas en las cuales estos, en diferentes períodos, tuvieron que insertarse en la sociedad quebequense. En un primer tiempo, situamos esta inmigración en la jerarquía de corrientes migratorias provenientes de Haití. En seguida, abordamos el rol de esta inmigración en las sociedades capitalistas avanzadas y particularmente en Québec. Finalmente, presentamos algunos datos preliminares, vistos bajo el ángulo de las estadísticas oficiales de inmigración, de las grandes características socio-demográficas de esta corriente migratoria.